ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

Rapport annuel 2008-2009

Québec, le 30 juillet 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable
de l'Application des lois
professionnelles,
Me Kathleen Weil

Montréal, le 30 juillet 2009

Honorable Kathleen Weil
Ministre responsable de l'Application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.

Montréal, le 30 juillet 2009

Me Jean-Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.

Le rapport de la présidente

À titre de présidente nouvellement élue, je tiens avant tout à remercier mon confrère et prédécesseur à la présidence de l'Ordre – Monsieur Pierre Potvin, É.A. Je ne pense pas me tromper en soulignant à quel point Pierre Potvin est apprécié par les membres pour son dévouement constant, de même que son souci du développement et de la visibilité de la profession d'évaluateur agréé. Il me fait donc extrêmement plaisir de présenter le bilan hautement positif des activités de l'Ordre au cours de la dernière année de son mandat.

Dans le monde d'aujourd'hui, le professionnel doit faire face à un marché en perpétuelle évolution et à une clientèle de plus en plus exigeante. Les consommateurs recherchent l'intégrité, la rigueur et la compétence des professionnels avec lesquels ils transigent. Dans ce contexte, l'Ordre doit s'assurer de permettre le développement professionnel de ses membres tout en répondant à son mandat de protection du public. Le titre « É.A. » demeure, sans aucun doute, une « valeur sûre » aux yeux du public et nous devons continuer à déployer toute notre énergie pour répondre aux exigences de plus en plus élevées de la clientèle, particuliers ou institutions.

Le développement de la profession par la mise à jour des connaissances et des compétences, le maintien des relations avec nos partenaires ou la participation aux décisions touchant la profession auprès des différentes instances politiques concernées sont autant de moyens qui confirment la volonté de l'Ordre d'être un acteur incontournable.

Des chantiers qui avancent…

L'année 2008-2009 s'est placée sous le signe de la continuation et de la consolidation. Plusieurs projets mis en branle l'an dernier se sont poursuivis cette année.

Les travaux reliés à la mise en place du **Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle** ont requis beaucoup d'énergie. Suite au dépôt des documents auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Office des professions, la secrétaire générale, l'actuaire et le procureur de l'Ordre ont participé à de nombreuses discussions avec les représentants de l'AMF. Outre diverses questions et précisions sur le projet, ceux-ci ont particulièrement souligné la grande qualité des documents déposés par l'Ordre, tant sur le plan technique que juridique. Cet ambitieux projet devrait trouver son aboutissement au cours de la prochaine année.

Né d'une volonté de l'Ordre de reconnaître l'exercice de la gestion immobilière pratiquée par environ 15 % de ses membres, le **comité de gestion immobilière** a poursuivi la réflexion amorcée l'an dernier. En janvier 2009, le Conseil d'administration a adopté le *Profil de compétence du gestionnaire immobilier*. Ce nouvel outil permettra de mieux définir les besoins de formation des membres évoluant dans ce domaine. Des modifications à la *Déclaration annuelle* ont également été apportées afin de mieux rendre compte des activités réalisées par les membres en gestion immobilière. La prochaine étape pourrait être l'introduction d'une classe de membres spécifique pour cette catégorie d'évaluateurs agréés.

Au chapitre de la **formation continue obligatoire**, en décembre 2009, s'achèvera le premier cycle de trois ans durant lequel les membres doivent avoir accumulé 48 heures de formation, suite à l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Hormis le *Programme de formation professionnelle* (PFP) et le *Programme de formation continue* (PFC) élaborés et assurés par l'Ordre, le mécanisme de reconnaissance des activités de formation suivies auprès d'autres institutions permet aux évaluateurs agréés

d'améliorer leurs connaissances dans leur champ de pratique particulier. 300 à 400 demandes de reconnaissance ont été analysées annuellement. La gestion et l'application du *Règlement* nécessitent des efforts importants de la part des formateurs et de l'équipe de l'Ordre. Un défi qu'ils relèvent avec brio!

Même si elle n'est pas encore mise en vigueur, l'Assemblée nationale a adopté en mai 2008 la nouvelle ***Loi sur le courtage immobilier***. L'intégration de l'article 2 (6º) à cette loi constitue une réussite pour l'Ordre. Depuis ces dernières années, l'Ordre a multiplié les interventions auprès des responsables politiques afin de permettre aux évaluateurs agréés d'être exemptés de l'application de la *Loi sur le courtage immobilier*, compte tenu de leur compétence et de l'encadrement professionnel et disciplinaire assuré par l'Ordre. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les évaluateurs agréés qui, dans l'exercice d'une fonction mentionnée au paragraphe *j*) de l'article 37 du *Code des professions*, se livrent à une opération de courtage, ne seront pas tenus de détenir le permis de l'ACAIQ.

Des chantiers écologiques…

Le développement professionnel de ses membres est une priorité pour l'Ordre et afin de se tenir à jour rien de mieux que la participation au **Congrès 2008**.

Premier congrès « vert » organisé par l'Ordre, cet événement rassemblant plus de 250 personnes s'est déroulé à Gatineau du 16 au 18 octobre 2008.

En tant qu'intervenants actifs du domaine de l'immobilier, nous ne pouvions ignorer le mouvement planétaire pour le respect de l'environnement. Des personnalités connues du monde des affaires et des professionnels, architectes, ingénieurs, comptables, avocats sont venus partager avec nous leur vision sur des sujets touchant l'écologie comme la notion des « immeubles verts », l'impact sur la valeur de la décontamination des terrains, la réduction de l'empreinte écologique, les réalités du développement durable et nombre d'autres sujets. L'organisation du congrès a également fait sa part en incitant les participants à adopter une attitude écoresponsable : utilisation de papier recyclé pour les différentes communications, documents placés sur une clé USB, incitation au covoiturage, etc.

Organisateurs et congressistes ont fort apprécié cette occasion d'échanger avec leurs pairs dans une ambiance de convivialité. Encore une fois, cette rencontre n'a pas déçu, et j'en profite pour remercier le comité organisateur qui a tout mis en œuvre pour offrir un congrès de qualité.

Dans le même esprit du respect de l'environnement, l'Ordre a poursuivi ses efforts afin d'améliorer la qualité des **services en ligne**. Cette année, plus de 85 % des membres ont rempli la *Déclaration annuelle* et la *Déclaration de formation continue* en ligne. Plusieurs personnes mettent régulièrement leur profil à jour et visitent le site web de l'Ordre. L'an prochain, nous continuerons sur notre lancée et prévoyons offrir le service d'inscription aux formations en ligne.

Des chantiers en construction…

L'évolution de la société et de l'économie rend nécessaire l'ouverture de notre profession.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous faisions état du dossier jugé prioritaire par le gouvernement québécois sur la concertation des organismes de réglementation professionnelle de la France et du Québec, **l'Entente France-Québec**.

En effet, le 17 octobre 2008 une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé a été conclue entre le Québec et la France.

Dans cet esprit, l'OEAQ, tout comme les autres ordres professionnels, devra appliquer une procédure commune menant à la signature d'un **Arrangement de reconnaissance mutuelle** (ARM) d'ici le 31 décembre 2010.

Durant l'année 2008-2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a donc considéré les travaux menant à la conclusion d'un ARM avec les partenaires français comme prioritaires pour l'Ordre.

La secrétaire générale a assisté à plusieurs rencontres avec les responsables gouvernementaux en vue de la préparation de la mission de reconnaissance en France. Un consultant de l'Ordre a entrepris une recherche concernant les organismes similaires à l'OEAQ en France et leur cadre réglementaire. La secrétaire générale et la soussignée ont effectué une visite de reconnaissance en France en avril 2009. Les discussions se poursuivent et aboutiront prochainement à la signature d'une entente de reconnaissance avec nos collègues français au cours du prochain exercice.

Outre ce dossier, d'autres travaux amorcés l'an dernier se poursuivront dans les mois à venir.

Des chantiers qui se poursuivent…

En 2008, Hydro-Québec a approché l'Ordre afin que nos représentants se prononcent sur le contenu du ***Guide sur la mise au rôle des biens immeubles d'Hydro Québec – Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale***. Un comité ad hoc consultatif a été formé et quelques rencontres ont eu lieu afin de recueillir les commentaires des différents intervenants.

L'organisation d'une formation conjointe Hydro-Québec et OEAQ ainsi que la diffusion du Guide auprès des membres sont à prévoir l'année prochaine.

L'année dernière, nous avions aussi amorcé une rélexion sur **la problématique reliée aux importantes augmentations de taxes foncières affectant les résidences situées près des lacs et des cours d'eau**. En 2008, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place une table ronde réunissant les représentants des organismes interpellés par cette problématique, soit l'OEAQ, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que l'Association des propriétaires fonciers du Québec (APFQ). Cette dernière a suggéré quelques solutions face à cette problématique, tel que le *Cap assessment* (reconnu en Nouvelle Écosse) ou le *Programme de report d'impôt foncier* (PRIF). La tâche de l'Ordre autour de cette table ronde est d'assurer le maintien de la transparence, l'impartialité et l'équité propres au système municipal québécois, un système qui fait l'envie de plusieurs pays à travers le monde.

Des mises en chantier…

Suite au projet de modifications de la ***Loi sur l'expropriation***, l'Ordre a été sollicité par la direction du ministère des Transports du Québec pour commenter un document préparatoire au projet de loi. Un comité ad hoc au sein de l'Ordre a élaboré ses commentaires (« *Commentaires de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur la proposition du MTQ concernant les amendements à la Loi sur l'expropriation* »), un document à transmettre aux représentants du ministère des Transports.

Dans le contexte de la crise économique, la décision du Tribunal administratif du Québec du 18 décembre 2008 dans l'affaire *Domtar inc.* c. *Ville de Windsor* a relancé la discussion sur l'application du facteur de la **désuétude externe de marché dans l'établissement de la valeur des immeubles industriels**. Au cours du prochain exercice, l'Ordre s'impliquera dans les travaux du comité mis sur pied à la fin du mois de mars 2009 par le MAMROT et chargé d'examiner la problématique.

Enfin, ce rapport serait incomplet si on ne mentionnait pas le recrutement et la formation du nouveau personnel au sein de l'équipe de la permanence de l'Ordre. Notamment, le poste de la coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications a été comblé après plusieurs mois. Également, vu le nombre de demandes de reconnaissance d'activités de formation continue, l'Ordre a créé un nouveau poste en soutien aux travaux reliés à la formation continue.

Je termine ce bilan en remerciant le président sortant Pierre Potvin, mes collègues du Conseil d'administration et du comité exécutif, de même que la permanence de l'Ordre, pour avoir si bien « mis la table » en prévision de mon nouveau mandat.

Qu'ils soient toutes et tous assurés de ma gratitude et de ma collaboration.

La présidente,

Francine Fortin, É.A.

Conseil d'administration et permanence 2008-2009

Le comité exécutif

- **Pierre Potvin, É.A.**, président, élu le 17 mai 2007 au suffrage des administrateurs
- **Pierre Goudreau, É.A.**, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- **Francine Fortin, É.A.**, deuxième vice-présidente, responsable de la formation
- **Pierre Gosselin, É.A.**, trésorier, responsable des services aux membres
- **Jean-Pierre Marcil,** administrateur nommé par l'Office des professions

Les administrateurs et administratrices[1]

À partir du 17 mai 2007 :

- **Gérard Brahic, É.A.**, Trois-Rivières
- **Richard Côté, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- **Alain Fontaine, É.A.**, Cantons-de-l'Est
- **Francine Fortin, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- **Pierre Gosselin, É.A.**, Montréal
- **Pierre Goudreau, É.A.**, Montréal
- **Annie Langlois**, administratrice nommée par l'Office des professions
- **Donald Larouche, É.A.**, Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord
- **Jean-Pierre Marcil**, administrateur nommé par l'Office des professions
- **Pierre Potvin, É.A.**, Montréal
- **André Racine**, administrateur nommé par l'Office des professions
- **Stéphan Roy, É.A.**, Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
- **Jacques G. Tremblay, É.A.**, Outaouais – Nord-Ouest – Nouveau-Québec

- **Marc Lachaine, É.A.**, Montréal (à partir du 16 août 2007)
- **Martine Sirois, É.A.**, Montréal (à partir du 26 octobre 2007)
- **Annie Lavigne, É.A.**, Montréal (à partir du 29 mars 2008)

La permanence

- **Céline Viau**, secrétaire générale
- **Josée Laporte**, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- **Michel Fournier, É.A.**, syndic
- **Me Émilie Giroux-Gareau**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications (jusqu'au 11 avril 2008)
- **Me Lizanne Brunelle**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications (à partir du 25 novembre 2008 jusqu'au 13 mars 2009)
- **Me Elena Konson**, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications (à partir du 17 mars 2009)
- **Christiane Guimond, É.A.**, coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur
- **Patricia Landry, agr.**, coordonnatrice au développement de la formation
- **Lorraine Abel**, secrétaire du syndic et commis à la comptabilité
- **Ginette Doiron**, préposée à l'accueil et à l'information (jusqu'au 9 mai 2008)
- **Annie Simard**, préposée à l'accueil et à l'information (à partir du 29 juillet 2008)
- **Assia Salmi**, secrétaire en bureautique (à partir du 24 novembre 2008)
- **Jérôme Cambonie**, préposé à l'accueil et soutien à la formation (à partir du 23 mars 2009)
- **Pascale Dupont**, étudiante stagiaire en secrétariat (du 27 novembre 2008 au 30 mai 2009)

[1] Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Rapport des activités du Conseil d'administration et du comité exécutif

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni trois fois, les 15 mai et 2 octobre 2008 de même que le 22 janvier 2009.

Pour sa part, le comité exécutif (CE) a siégé quatre fois : les 3 juin, 28 août, 11 novembre 2008 et 3 février 2009. De plus, il a tenu sept conférences téléphoniques les 24 septembre, 21 novembre, 8 et 16 décembre 2008 et 16 février, 13 et 23 mars 2009.

Le 17 septembre 2009, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Structure de fonctionnement des comités

- Élection du comité exécutif (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail (CA et CE);
- Nomination des membres du conseil d'arbitrage (CE).

Adoption de règlements

- Adoption du projet de *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (CA);
- Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (CA);
- Décision de ne pas modifier l'article 24 du *Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* après réception de l'avis juridique (CA).

Activités réglementaires

- Adoption de la structure et la gestion du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle à mettre en place (CA).

  Le conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle sera composé de neuf (9) administrateurs, dont quatre (4) externes et cinq (5) membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec :

  Administrateurs externes : un actuaire; un fiscaliste / spécialiste en finances; un avocat spécialisé en assurances; un expert du milieu des assurances.

  Administrateurs internes : un évaluateur agréé issu d'une firme privée (expertise) provenant de la région de Montréal; un évaluateur agréé issu d'une firme privée (évaluation municipale); un évaluateur agréé issu d'une firme privée (expertise) provenant de la région de Québec; un évaluateur agréé issu d'une firme privée (expertise) provenant d'une région autre que Montréal ou Québec; un évaluateur agréé qui a développé une expérience en examen de rapports d'évaluation.
- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CE);
- Approbation du registre des activités de la formation continue (CE);
- Décision d'exiger que toute demande de reconnaissance d'une activité de formation continue soit soumise dans un délai maximum de trois mois après la tenue de l'activité (CE);
- Décision d'accorder 50 % des heures obligatoires de formation continue pour la participation à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (CE);
- Décision d'accorder aux membres du comité organisateur du congrès de l'OEAQ le total des heures de formation continue obligatoire considérant l'apprentissage réalisé en préparation aux conférences du congrès et ce, bien que les membres n'aient pas nécessairement assisté à l'ensemble des conférences (CE);
- Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen d'admission du mois d'octobre 2008 (CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 40 candidats ayant réussi l'examen, soit : Michel Abbondandolo, David Léveillé, Marie-Christine Cormier, Caroline Legault, David Lavallée, Mylène Robert, Mélissa Chayer, Jean-Philippe Hébert, Louis St-Pierre, Frédéric Thivierge, Louis Deschênes, Johanna Laroche, Frédérick Bélanger, Hugues Dufour, Dominic Godin, Sylvie Turcotte, Alexandre Leblond, Valessa Gagné, Jeanot Guay-Fleurent, Maxime Fournier, Alexandre Bessette, Vicky St-Hilaire, Karine Paquette,

Jean-Philippe Brault, Sébastien Ruel, Vincent Morin, Dominique Montambault, Frédérick Lefebvre, Mathieu Couture, Marc-André Beaulieu, Simon Deslandes, Pascale Dion, Marc-André Labadie, Olivier Rémillard, Bertrand Godbout, Louis-David Marchand, Marie-Eve Quesnel, Mélinda Constant, Hugo Lévesque, Dominique Joncas (CE);

- Délivrance de permis d'évaluateur agréé à un candidat après la révision des résultats de l'examen oral (CE);
- Délivrance de permis d'évaluateur agréé à un candidat dans le cadre d'une demande de reconnaissance de formation (CE);
- Autorisation de la réinscription de Mme Nathalie Dion au tableau des membres de l'OEAQ (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CE);
- Adoption du programme de la surveillance de la profession pour 2008-2009 (CA);
- Imposition de stages de perfectionnement à trois (3) évaluateurs agréés (CE);
- Constatation du succès du stage de perfectionnement imposé à un (1) évaluateur agréé (CE);
- Nomination des maîtres de stage pour les évaluateurs agréés faisant l'objet de stages de perfectionnement (CE);
- Décision de créer un comité des requêtes conformément à l'article 62.1. du *Code des professions*, qui sera chargé, sur demande du Conseil d'administration ou du comité exécutif, d'entendre les dossiers qui font l'objet de révision dans les domaines de l'admission (et inscription au tableau des membres), de l'inspection professionnelle, de l'assurance de la responsabilité professionnelle, de la formation continue ou de mesures administratives (CA);
- Décision de déléguer au comité des requêtes deux (2) dossiers concernant le non respect par les évaluateurs agréés du stage de perfectionnement imposé par le comité exécutif (CA).

Décisions de nature professionnelle

- Décision d'adopter un plan d'action pour assurer la mise en œuvre de l'Arrangement de la reconnaissance mutuelle (ARM) avec les partenaires français et de considérer les travaux reliés à cette mise en œuvre comme une priorité à compter du printemps 2009 (CA et CE);
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord du commerce intérieur, décision de confier à un comité conjoint formation continue/admission le mandat de déterminer les besoins de formation additionnelle qui pourraient être nécessaires pour la mise à niveau de connaissances particulières au contexte québécois (CA);
- Décision d'entériner le *Profil de compétence du gestionnaire immobilier* proposé par le comité de gestion immobilière (CA);
- Création du comité de travail sur la révision de la *Loi sur l'expropriation* et nomination des membres (CA);
- Décision d'entériner le document « *Commentaires de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur la proposition du MTQ concernant les amendements à la* ***Loi sur l'expropriation*** », soit les commentaires du comité de travail sur la révision de la *Loi sur l'expropriation* (CE);
- Nomination de Pierre Gosselin, É.A., à titre de délégué de l'OEAQ pour participer au comité de liaison entre Hydro-Québec et les unions municipales (CE).

Décisions de nature politique ou publique

- Décision de décerner le *Prix Engagement* à Gérard Brahic, É.A. (CE);
- Décision de tenir le congrès 2010 de l'Ordre dans la région de Trois-Rivières et de nommer Pierre Marchand, É.A. à titre de président de ce congrès (CA).

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2007-2008 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2008-2009 (CA et CE);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (CE);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);
- Approbation de la facture d'*AXA Assurances* (CE);
- Dans le cadre de la mise en place de l'ARM avec les partenaires français, décision de mandater Me Denis Borgia pour entreprendre la recherche concernant les organismes similaires à l'OEAQ en France et leur cadre réglementaire (CE);
- Décision de l'endroit et de la date de l'Assemblée générale annuelle et du tournoi de golf annuel de l'Ordre (CE);
- Au cours de l'exercice 2008-2009, l'OEAQ n'a pas entrepris de nouvelles poursuites pénales pour l'usurpation de titre.

Comité d'inspection professionnelle

Yves Godin, É.A., président
Simon Bernard, É.A.
Jean Beaudet, É.A.
Jean-François Boutin, É.A.
Jacques Dubé, É.A.
Jacques Laroche, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Alain Olivier, É.A.

Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
Gérard Brahic, É.A., inspecteur adjoint
Louise Savoie, É.A., inspecteur adjoint

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

Programme d'inspection professionnelle 2008-2009

1- Surveiller la pratique aux fins de financement hypothécaire en procédant à de nouvelles inspections chez des membres œuvrant activement dans ce champ de pratique;

2- Poursuivre et finaliser trois (3) dossiers en expertise et deux (2) dossiers en municipal débutés durant l'exercice financier 2007-2008;

3- Procéder à quatre (4) visites de suivi ou de contrôle en municipal pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le comité d'inspection professionnelle (CIP) avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);

4- Procéder à 11 visites de suivi ou de contrôle en expertise pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);

5- Procéder aux enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le Conseil d'administration ou le CIP demanderait une telle enquête;

6- Procéder aux auditions prévues par le règlement sur le CIP pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E);

7- Répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ».

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2008-2009

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à treize (13) inspections :

- 4 visites régulières
- 3 visites de suivi
- 5 visites de contrôle
- 1 enquête particulière.

Des treize (13) inspections, douze (12) concernent des professionnels oeuvrant en expertise privée et une dans le domaine municipal.

Dans dix dossiers, un questionnaire préalable à l'inspection (à l'enquête) est transmis à l'évaluateur et par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des treize inspections, un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur.

En 2008-2009, le CIP s'est réuni à quatre reprises entre mai 2008 et mars 2009. De plus, il a tenu une conférence téléphonique le 7 juillet 2008. Outre ses réunions régulières, le CIP a procédé à quatre (4) auditions.

Pendant cette année financière, le CIP a finalisé cinq (5) dossiers provenant de 2007-2008 et a complété cinq (5) dossiers de 2008-2009. L'étude des dossiers a mené à deux (2) visites de suivi à faire en 2009-2010 et à la recommandation au comité exécutif d'imposer un stage de perfectionnement avec limitation d'exercice, laquelle recommandation a été entérinée par le comité exécutif.

Huit (8) dossiers traités en 2008-2009 seront finalisés soit par le CIP soit par le comité exécutif au cours du prochain exercice.

Bureau du syndic

Syndic en chef :
Michel Fournier, É.A.

Syndics adjoints :
Pierre Marchand, É.A.
André Poisson, É.A.
Jacques Thibault, É.A.

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2008 :	14
Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2008-2009 :	16
Nombre total de membres visés :	14
Nombre de décisions de porter plainte :	n/d
Nombre de décisions de ne pas porter plainte :	14
Le nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic :	3
Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période :	13

Conseil de discipline

Me Jean-Guy Légaré, président
Jean-Luc Bélanger, É.A.
Jean-Guy Bernard, É.A.
Sylvain Bernèche, É.A.
Alison K. Chave, É.A.
(à partir du 15 mai 2008)
Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Francine Godin, É.A.
(à partir du 2 octobre 2008)
Michèle Leroux, É.A.
Donald Prévost, É.A.
Pierre Turcotte, É.A.
(à partir du 15 mai 2008)
Josée Laporte, secrétaire
(du 14 avril au 24 novembre 2008)
Me Lizanne Brunelle, secrétaire
(du 25 novembre 2008 au 13 mars 2009)

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le conseil de discipline a siégé pour entendre trois (3) plaintes disciplinaires, dont deux (2) portées par le syndic en 2007 et une (1) en 2008.

Dans le dossier 18-2007-048, aux termes de l'audition du 8 avril 2008, l'intimé a été trouvé coupable, le 1er avril 2009, d'avoir contrevenu aux dispositions du *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* en ne respectant pas la décision du comité administratif qui lui imposait un stage de perfectionnement.

Dans le dossier 18-2007-049, le syndic a saisi le conseil de discipline, par voie d'une plainte, d'une décision de la Cour du Québec ayant déclaré le professionnel coupable d'une infraction criminelle qui, de l'avis du syndic, a un lien avec l'exercice de la profession (art. 149.1. du *Code des professions*). Le professionnel concerné a été déclaré coupable par la Cour du Québec d'avoir commis une fraude en rapport avec l'évaluation d'une propriété dans le cadre de ses fonctions au sein du ministère des Transports du Québec.

Finalement, le 27 janvier 2009, le conseil a siégé pour entendre une plainte reprochant à l'intimé de ne pas avoir respecté les *Normes de pratique professionnelle*.

Comité de révision

Régis Bonneau, É.A.
Réjean Carrier, É.A.
Claude Chevalier, É.A.
René Cloutier, É.A.
Josée De Repentigny, É.A.
Jean-Guy Kirouac, É.A.
Suzanne Lalonde, représentante du public
Jean-Louis Laberge, représentant du public
Bernard Marois, É.A.
Alain Paradis, É.A.
Mario Pilote, É.A.
Dominique Robillard, É.A.
Michel Toupin, représentant du public
Josée Laporte, secrétaire (du 14 avril au 24 novembre 2008)
Me Lizanne Brunelle, secrétaire (du 25 novembre 2008 au 13 mars 2009)

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2008-2009, le comité de révision a été saisi d'une (1) demande de révision. Le comité s'est réuni le 20 février 2009 pour donner son avis sur la demande déposée le 7 août 2008. Dans sa décision rendue lors de la réunion, le comité a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Quant au dossier 2007-08, il a été fermé suite au décès d'une des parties impliquées.

Comité d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président
Sonya Auclair, É.A.
Laurent Dubois, É.A.
Pierre L.Gagnon, É.A.
Nicol Guay, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Denis Savoie, É.A.
Louise Savoie, É.A.
Josée Laporte, secrétaire (du 14 avril au 24 novembre 2008)
Me Lizanne Brunelle, secrétaire (du 25 novembre 2008 au 13 mars 2009)

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés* prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2008-2009, le conseil d'arbitrage des comptes de l'OEAQ a reçu quatre (4) demandes d'arbitrage et de conciliation. Le conseil d'arbitrage a tenu deux (2) auditions, le 25 novembre 2008, pour entendre deux (2) dossiers. Dans un premier cas, le conseil d'arbitrage a maintenu le compte en litige, alors que dans le deuxième dossier, le compte a été diminué.

Dans le troisième dossier soumis à l'arbitrage au cours de l'exercice 2008-2009, les parties en sont arrivées à une entente avant que le conseil d'arbitrage ne puisse entendre l'affaire.

Le dossier 2008-023 sera traité au cours du prochain exercice.

Comité d'admission

Antoine Martin, É.A., président
Alain Fontaine, É.A.
Mélanie Laplante, É.A.
Bryan L'Archevêque, É.A.
Jean-François Leclair, É.A.
Christine Paquin, É.A.
Josée Laporte, secrétaire

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage[1].

En 2008-2009, le comité d'admission a tenu cinq (5) réunions régulières dont une par conférence téléphonique.

Le comité a supervisé le travail des concepteurs et correcteurs de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec le 20 septembre 2008 de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 4 octobre 2008.

Des 67 candidats inscrits à l'examen écrit, 39 l'ont réussi. De plus un (1) candidat, devait répondre à la section concernant la méthode du revenu dans le cadre d'une demande de réinscription au tableau. Huit (8) candidats ont fait une demande de révision de note de la partie écrite de l'examen.

39 candidats étaient inscrits à la partie orale de l'examen d'admission à Montréal et ils étaient 21 à Québec. Deux candidats ont également repris l'examen oral. Pour une de ces personnes, il s'agissait de la reprise de l'examen oral de l'année 2007-2008. Tous deux ont réussi l'épreuve.

25 demandes d'équivalence ont été traitées. Le comité a procédé à l'étude de ces demandes selon les modalités prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé et au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*.

De ce nombre, 24 demandes concernaient des équivalences de diplômes et de formation, tandis qu'une personne demandait l'équivalence de stage. La demande de cette dernière a été accueillie favorablement.

Onze (11) personnes ont obtenu une équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours. Trois d'entre elles avaient des diplômes universitaires provenant d'une institution d'enseignement située hors du Canada et avaient obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et Communauté culturelle.

Huit (8) personnes ont obtenu une équivalence de formation sans avoir à suivre de cours et cinq (5) personnes ont vu leur demande refusée.

Le comité a traité 50 demandes d'autorisation d'agir comme maître de stage et toutes ont été acceptées.

[1] L'OEAQ n'a pas de règlement relatif à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlement relatif à des certificats de spécialiste, ni de classe de membres.

Comité de formation continue

Francine Fortin, É.A., présidente
Sonya Auclair, É.A.
Guylaine N. Cormier, É.A.
Mathieu Gauthier, É.A.
Brian L'Archevêque, É.A.
Marc Laroche, É.A.
Annie Labbé, É.A.
Alain Raby, É.A.
Martine Sirois, É.A.
Patricia Landry, agr., secrétaire

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et de préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue* (PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public. Plus que jamais, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, le comité met tout en œuvre pour offrir une grande variété d'activités de qualité.

En 2008-2009, le comité de formation continue s'est réuni une (1) fois, le 7 octobre 2008.

Programme de formation continue

18 activités de perfectionnement ont été offertes dans le cadre du *Programme de formation continue* (PFC) pour un total de 32 ½ jours. Elles ont réuni près de 550 participants :

- *Le fichier de travail pour l'analyse des ventes dans la confection d'un rôle d'évaluation foncière*, 4 et 5 avril 2008, Saguenay (13 inscriptions);
- *L'étiquette en affaires*, 9 avril 2008, Montréal (20 inscriptions);
- *L'évaluation des centres commerciaux*, 11 et 12 avril 2008, Gatineau (20 inscriptions);
- *L'évaluation d'entreprises*, 25 et 26 avril 2008, Montréal (29 inscriptions);
- *L'évaluation des édifices à bureaux*, 9 et 10 mai 2008, Montréal (19 inscriptions);
- *L'évaluation d'entreprises*, 16 et 17 mai 2008, Trois-Rivières (41 inscriptions);
- *L'évaluation des édifices à bureaux*, 23 et 24 mai 2008, Montréal (18 inscriptions);
- *L'évaluation d'entreprises*, 30 et 31 mai 2008, Montréal (19 inscriptions);
- *La motivation des conclusions professionnelles*, 12, 13 et 14 juin 2008, Montréal (20 inscriptions);
- *L'évaluation des édifices à bureaux*, 13 et 14 juin 2008, Québec (26 inscriptions);
- *L'évaluation d'entreprises*, 26 et 27 septembre 2008, Montréal (40 inscriptions);
- *Les milieux humides, nouvelle contrainte à l'utilisation de la propriété*, 29 octobre 2008, Montréal (½ journée) (45 inscriptions);
- *L'évaluation d'entreprises*, 31 octobre et 1er novembre 2008, Québec (40 inscriptions);
- *La motivation des conclusions professionnelles*, 11, 12 et 13 décembre 2008, Québec (17 inscriptions);
- *Copropriété et fonds de prévoyance*, 11 décembre 2008, Québec (48 inscriptions);
- *Introduction à la médiation civile et commerciale*, 18 décembre 2008, Montréal (76 inscriptions);

- *Le fichier de travail pour l'analyse des ventes dans la confection d'un rôle d'évaluation foncière*, 27 et 28 février 2009, Drummondville (30 inscriptions);

- *La lecture des baux commerciaux*, 18 mars 2009, à Montréal (26 inscriptions).

Programme de formation professionnelle en évaluation

Les 36 jours de cours offerts dans le cadre du *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP) ont entraîné 487 inscriptions. Les blocs de cours suivants étaient au programme :

- *Évaluation municipale* (ÉMUN) Montréal, 18 et 19 avril 2008 (12 inscriptions)

- *Méthode du coût* (MCOÛ), partie A Montréal, 30 avril 2008 (32 inscriptions)

- *Méthode du coût* (MCOÛ), partie B Montréal, 1-2-3 mai 2008 (33 inscriptions)

- *Méthode du coût* (MCOÛ), partie B Québec, 22-23-24 mai 2008 (20 inscriptions)

- *Étude de cas* (ÉCAS) Montréal, 30-31 mai 2008 (31 inscriptions)

- *Étude de cas* (ÉCAS) Québec, 6-7 juin 2008 (23 inscriptions)

- *Obligations professionnelles* (OPRO), partie A, Montréal, 28 août 2008 (34 inscriptions)

- *Obligations professionnelles* (OPRO), partie B, Montréal, 29 août 2008 (37 inscriptions)

- *Obligations professionnelles* (OPRO), partie A, Québec, 5 septembre 2008 (24 inscriptions)

- *Obligations professionnelles* (OPRO), partie B, Québec, 6 septembre 2008 (22 inscriptions)

- *Évaluation de terrains et terres agricoles* (ÉTER) Montréal, 12-13 septembre 2008, (33 inscriptions)

- *Méthode du revenu* (MREV), partie A Montréal, 10 janvier 2009 (33 inscriptions)

- *Méthode du revenu* (MREV), partie A Québec, 17 janvier 2009 (16 inscriptions)

- *Méthode du revenu* (MREV), partie B Montréal, 5-6-7 février 2009 (24 inscriptions)

- *Méthode du revenu* (MREV), partie B Québec, 19-20-21 février 2009 (22 inscriptions)

- *Méthode de comparaison* (MCOM) Montréal, 6-7- mars 2009 (25 inscriptions)

- *Méthode du revenu* (MREV), partie B Montréal, 12-13-14 mars 2009 (23 inscriptions)

- *Méthode de comparaison* (MCOM) Québec, 20-21 mars 2009 (21 inscriptions)

- *Méthode de comparaison* (MCOM) Montréal, 27-28 mars 2009 (22 inscriptions)

Comité de formation continue (suite)

L'Ordre a donc offert en tout 68 ½ jours de formation qui ont généré 1034 inscriptions. L'année précédente, 62 jours de formation avaient rejoint quelque 1450 participants.

Nous désirons exprimer notre gratitude aux formateurs de l'Ordre sans qui les programmes de formation n'auraient pas le succès qu'ils connaissent :

- Pour le *Programme de formation professionnelle* (PFP) : Me Émilie Giroux-Gareau et MM. Marc Bergeron, Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Stéphane Hamelin, Sylvain Méthot, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphan Roy et Paul Tougas, évaluateurs agréés.

- Pour le *Programme de formation continue* (PFC), édition 2008-2009 : Mme Joanne Trahan, Mes Yves Joli-Coeur, Robert Daigneault, Jean-François Roberge et Jean Marois, ainsi que MM. Gérard Brahic, Richard Côté, Jean-Marc Couture, Richard Denis, Dominic Fournier, Normand Godbout, Christian Guay, Claude Lavigne, Marc-André Leblanc, évaluateurs agréés.

Règlement sur la formation continue obligatoire

Comme l'an passé, les obligations liées à la mise en vigueur du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (RFCO) ont requis un effort colossal de la part de l'équipe de la permanence de l'Ordre.

Mme Patricia Landry, agr., coordonnatrice au développement de la formation, ainsi que ses collaborateurs ont reçu plus de 400 demandes de reconnaissance d'activités aux fins de la formation continue, dont ils ont traité la majeure partie.

Comité de la formation

Francine Fortin, É.A., vice-présidente, responsable de la formation, OEAQ
Louis Côté, direction des programmes d'études et de la recherche, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Pierre A. Letartre, directeur des programmes de premier cycle, FSA, Université Laval
Unsal Ozdilek, responsable du certificat en immobilier, UQAM
Pierre Potvin, président, OEAQ
Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

Suite aux rencontres qui se sont tenues avec les responsables des programmes universitaires en début de l'année 2007 et en attendant les propositions de leur part, le comité de la formation a suspendu ses travaux durant l'exercice 2008-2009.

Le représentant de l'Université Laval a avisé les responsables de l'Ordre qu'une proposition de programme serait déposée au début de l'exercice 2009-2010.

Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

Gérard Brahic, É.A.
Richard Côté, É.A.
Alain Fontaine, É.A.
Pierre Gosselin, É.A.
Donald Larouche, É.A.
Stéphan Roy, É.A.
Jacques-G. Tremblay, É.A.
Céline Viau, secrétaire

Formé de membres du Conseil d'administration de l'Ordre œuvrant dans le milieu municipal, le Comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités ad hoc selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

Cette année, le CCÉM a terminé la rédaction du ***Guide de référence pour services professionnels*** (appels d'offres publics) qui sera publié au cours du prochain exercice.

L'un des sous-comités du CCÉM, soit le *Comité réviseur des développements sur la modernisation des dossiers d'évaluation municipale*, dont fait partie la coordonnatrice aux affaires professionnelles de l'Ordre, s'est réuni cinq (5) fois durant l'exercice 2008-2009 et a poursuivi les travaux entamés à l'initiative du MAMROT et visant à ***moderniser les dispositions réglementaires sur le contenu des dossiers d'évaluation foncière*** que chaque évaluateur municipal est tenu de constituer et de tenir à jour. L'ensemble des travaux devraient être finalisés en 2010.

En 2008, l'Ordre a été aussi interpellé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de commenter ***la problématique liée aux importantes hausses de taxes foncières affectant certaines propriétés situées près des lacs et des cours d'eau du Québec.***

C'est ainsi qu'au printemps 2008, les membres du CCÉM se sont rencontrés à trois (3) reprises pour discuter du dossier et de la position de l'OEAQ.

Suite à l'intervention de l'Ordre, le MAMROT a mis en place une « table ronde » réunissant les organismes concernés par cette problématique, soit l'OEAQ, l'UMQ, la FQM et l'APFQ. Lors de la première rencontre, l'APFQ a fait valoir ses inquiétudes face à cette problématique et a proposé des alternatives telles que le *Cap assessment* ou le *Programme de report d'impôt foncier* (PRIF). L'OEAQ est intervenu pour s'assurer que les solutions qui seront envisagées par le MAMROT n'auront pas d'incidences néfastes sur la transparence et l'équité des rôles d'évaluation, de même que sur le caractère impartial des actes professionnels posés par les évaluateurs municipaux.

En 2001, l'Ordre et d'autres partenaires municipaux étaient sollicités par Hydro-Québec pour développer ***un guide méthodologique sur l'interprétation de ce qu'est le réseau d'Hydro-Québec et son inscription au rôle en regard de la Loi sur la fiscalité municipale***. Le projet initial prévoyait également l'établissement de procédures pour la transmission et l'uniformisation de l'information entre Hydro-Québec et les évaluateurs municipaux dans le cadre de la mise à jour des rôles.

Les travaux du groupe conjoint HQ-UMQ-FQM-AEMQ-MAMROT n'ont toutefois débuté qu'en 2003 et ont été ajournés en 2004, suite au départ de la FQM et de l'UMQ et aux divergences de vue de certains participants quant à l'interprétation et à l'application de la *Loi sur la fiscalité municipale* en regard des immeubles d'Hydro-Québec. Ils ont été repris en automne 2008, alors que le sous-comité du CCÉM a analysé le projet de guide soumis par Hydro-Québec « *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec, Guide d'application de l'article 68 de la LFM* » et a transmis la position de l'OEAQ quant à son contenu.

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

Denis Bessette, É.A.
Jean-Luc Bélanger, É.A.
(expropriation seulement)
Gérard Brahic, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
Michel Fournier, É.A., syndic de l'Ordre
Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
Pierre Gosselin, É.A.
Pierre Goudreau, É.A., vice-président responsable de l'éthique professionnelle
Mario Pilote, É.A.
André Poisson, É.A.
Mathieu L'Écuyer, É.A.
Alain Raby, É.A.
Michel Raymond, É.A.
Serge Robert É.A.
Daniel Sylvestre, É.A.
(en matière agricole seulement)
Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'ils sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

En plus de participer à l'élaboration des nouvelles normes, les membres du **comité réviseur des normes de pratique** sont souvent sollicités pour donner leur avis sur des questions venant des membres ou du public. Il arrive en effet qu'avant de donner un avis, la coordonnatrice aux affaires professionnelles ou la coordonnatrice aux affaires juridiques demande au comité une opinion sur l'application des normes en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités ad hoc ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Le comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes

Pierre Cyr, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
Marc Lachaîne, É.A.
Jules Mercier, É.A.
Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes a été créé en 2007. Composé de représentants de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) et de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), le comité a comme mandat d'harmoniser les normes de pratique professionnelle des deux organisations en parallèle avec les normes internationales en évaluation (*International valuation standards*).

En 2008-2009, les membres de ce comité se sont réunis trois (3) fois (entre avril et septembre 2008). Un rapport préliminaire a été présenté aux membres du *comité réviseur des normes de pratique* de l'OEAQ, pour obtenir leurs commentaires. Le document révisé sera présenté au Conseil d'administration lors du prochain exercice financier et les travaux avec l'ICE seront poursuivis.

Comités reliés aux normes de pratique professionnelle (suite)

Le comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts

Benoît Egan, É.A.
Jean-Pierre Gagnon, É.A.
Pierre Laliberté, É.A.
André Morin, É.A.
Pierre Potvin, É.A.

Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts a été formé en 2006 de membres de l'OEAQ et de l'ICE. Son mandat vise à développer un guide d'application pour l'évaluation des bâtiments qui se classent comme « immeubles verts » et qui se conforment à différents critères très précis de « développement durable ».

Pour ce faire, le comité devra définir, premièrement, les éléments dits « verts » qui ont une connotation environnementale et écologique et, deuxièmement, le cycle de vie de ces éléments. Cela mènera à l'établissement de critères spécifiques à considérer lors d'une évaluation, dans le but de standardiser la pratique de tous les évaluateurs agréés.

En 2008-2009, ce comité a tenu une seule rencontre, le 17 avril 2008. Lors de cette réunion les membres du comité ont statué sur les principaux éléments qui devraient se retrouver dans le guide de référence. Le 28 avril 2008, l'Ordre a transmis une demande d'aide financière à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour entamer les travaux de recherche.

Durant le prochain exercice financier, l'Ordre espère obtenir le financement requis pour poursuivre les travaux.

Le comité ad hoc sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

Martin De Rico, É.A.
Pierre Gélinas, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Annie Labbé, É.A.

Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité ad hoc sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ a été créé suite à deux rencontres avec des dirigeants de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) tenues en 2007. Il a comme mandat d'analyser le bien-fondé de la problématique soulevée par l'APCHQ relativement à l'établissement de la « juste valeur marchande » (JVM) des immeubles d'habitation et à l'application de certaines dispositions de la *Loi sur la taxe de ventes du Québec* et éventuellement, orienter le travail des évaluateurs agréés dans ce domaine d'expertise.

En 2008-2009, le comité a tenu trois (3) réunions, en juillet et septembre 2008. Le 3 juillet 2008, une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'OEAQ et ceux du ministère du Revenu du Québec. Lors de cette réunion, une ébauche du bulletin d'interprétation expliquant la position du ministère sur le calcul de la JVM a été remise à l'Ordre pour commentaires.

Le 18 décembre 2008, l'Ordre a fait parvenir ses commentaires au ministère du Revenu. Dans cette lettre, l'Ordre a également fait savoir son intérêt à créer un groupe de travail formé d'évaluateurs agréés et des représentants du ministère, afin de produire des lignes directrices pour établir la valeur marchande pour ce type d'immeuble.

Aucune autre intervention ou rencontre n'a eu lieu entre décembre 2008 et mars 2009.

Durant le prochain exercice financier, le ministère du Revenu devrait publier la version finale du bulletin d'interprétation. Le comité poursuivra les travaux en vue de produire un guide à l'intention des évaluateurs pour le calcul de la JVM, si cela est toujours jugé opportun.

Comité de gestion immobilière

Francine Guérin
André Lanoue, É.A.
Annie Lavigne, É.A.
Pierre Potvin, É.A., président
René Rivard, É.A.
Anne-Marie Salich, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale

En mars 2006, les administrateurs de l'Ordre ont décidé de relancer les travaux du comité de gestion immobilière et défini le mandat suivant :

- Réaliser une analyse d'opportunité quant au développement d'une catégorie de permis en gestion immobilière;
- Identifier le profil des membres qui pratiquent dans ce secteur (nombre, formation, type de pratique);
- Identifier des moyens de fidéliser les membres actuels qui pratiquent en gestion immobilière;
- Considérer les volets juridique et stratégique de la création d'une telle catégorie de permis;
- Accentuer la formation en gestion immobilière.

Au cours de 2008-2009, le comité a tenu quatre (4) réunions, les 24 avril, 20 mai et 25 septembre 2008 et le 3 février 2009. Une conférence téléphonique a fait suite à cette rencontre, le 10 février 2009.

Lors de ces réunions, les membres du comité ont, entre autres, apporté des modifications à la *Déclaration annuelle* en y incluant les activités réalisées par les membres qui oeuvrent dans le domaine de la gestion immobilière.

Ils ont également amorcé les travaux d'analyse des programmes de formation offerts en gestion immobilière, en lien avec le profil de compétence développé antérieurement.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a adopté une résolution à l'effet d'entériner le *Profil de compétence du gestionnaire immobilier* proposé par le comité de gestion immobilière et d'adresser une motion de félicitations aux membres de ce comité pour la qualité de leur travail.

Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A., président
Claudine Carré, É.A.
Réginald Crevier, É.A.
Stéphane Gauvreau, É.A.
Serge Robert, É.A.
Gérald Savary, É.A.
Céline Viau, secrétaire

Collaborent aux travaux du comité sur SMI Éval+ :
Marc-Antoine Bessette, É.A.
François Guertin, É.A.

Le mandat de ce comité est de conseiller l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice 2008-2009.

Comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres

Du comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée :
Denis Bessette, É.A.
Claudine Carré, É.A.
Réginald Crevier, É.A.
Stéphane Gauvreau, É.A.
Serge Robert, É.A.
Gérald Savary, É.A.

Du Conseil d'administration :
Pierre Goudreau, É.A., 1er vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres

Bernard Marois, É.A.

Céline Viau, secrétaire

Représentantes du courtier :
Josée Howson, Aon Parizeau inc.
Clavdia Raphaël, Aon Parizeau inc.

Représentant de l'assureur :
M. Louis Dussault, AXA Asssurances

Le comité des sinistres fournit, par l'entremise de ses membres, une assistance et une expertise aux assureurs. Il a également comme objectif de transmettre à l'Ordre de l'information émanant des dossiers de réclamation dans le but de la prévention de sinistres.

Le comité des assurances assure la gestion générale du programme et fait des recommandations au Conseil d'administration sur le choix des activités professionnelles qui font l'objet de couverture par les assureurs.

Conformément au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés* (« Règlement »), tout évaluateur agréé doit détenir un contrat d'assurance établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession[1].

Tout contrat d'assurance conclu en application du Règlement, doit contenir un montant de la garantie d'au moins 500 000 $ par sinistre et de 1 000 000 $ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Cette année, le comité n'a tenu qu'une seule réunion, le 27 novembre 2008, durant laquelle les dossiers de sinistres en cours ont été présentés et discutés. Les conditions de renouvellement du programme ont également été abordées et elles ont fait l'objet d'une proposition dans les jours suivants.

[1] L'OEAQ n'a pas de règlement relatif aux classes de membres.

Comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

Pierre Potvin, président
Martin De Rico, É.A.
Pierre Goudreau, É.A.
Michèle Leroux, É.A.
Gérald Savary, É.A.
Céline Viau, secrétaire
Me Denis Borgia, consultant

Ce comité *ad hoc* a le mandat d'étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés.

Au cours de 2008-2009, le comité s'est réuni deux fois, le 25 septembre 2008 et le 16 janvier 2009, afin d'étudier les propositions des courtiers concernant la gestion du Fonds, pour rencontrer les courtiers qui ont fait une offre de services et arrêter une proposition détaillée sur la structure.

Trois conférences téléphoniques ont suivi et une proposition a été étudiée par le Conseil d'administration. Une proposition finale a été adoptée en février 2009.

Un dossier complet a été déposé à l'AMF en mars 2009. Des rencontres et échanges téléphoniques ont également eu cours avec les représentants de l'AMF pour mettre au point le dossier qui devrait être soumis au ministre des Finances au cours du prochain exercice.

Comité organisateur du congrès 2008

André Morin, É.A., président
Stéphane Blais, É.A.
Amélie Bouchard, É.A
Nathalie Champagne, É.A.
Gérard D'Aoust, É.A.
Stéphane Huot, É.A.
Jacques-G. Tremblay, É.A.,
répondant au Conseil d'administration
Céline Viau,
secrétaire générale, OEAQ
Josée Laporte,
secrétaire générale adjointe

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès bisannuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des conjoints, finances et commandites font partie de ses tâches.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les membres de ce comité se sont réunis à trois (3) reprises avant la tenue du congrès et en février 2009, le comité a tenu une rencontre *post mortem*.

Sous le thème « *ÉA : un professionnel aVERTi* », le Congrès de l'Ordre s'est déroulé du 16 au 18 octobre 2008 à Gatineau. Réunissant plus de 250 membres, cet événement a touché plusieurs sujets reliés au développement durable et à l'écologie tels les bâtiments verts, l'impact de la décontamination des terrains sur la valeur marchande, le rôle de l'urbanisme dans le développement vert, etc.

Dans cet esprit du respect de l'environnement, le comité organisateur a posé des gestes concrets : favoriser le covoiturage, utiliser du papier recyclé, prévoir des îlots de récupération.

La qualité de l'accueil, l'excellence des intervenants, l'enthousiasme des participants ont fait du congrès 2008 un vrai succès.

Le prochain rendez-vous aura lieu dans la magnifique région de la Mauricie. On vous y attend.

Les communications

Le développement et la promotion de la profession auprès des jeunes, des membres, du grand public et des partenaires demeure une priorité constante pour l'Ordre.

En 2008-2009, le traditionnel cocktail *étudiants/employeurs* a été organisé par l'Ordre le 10 mars 2009 au sein de l'Université Laval.

Stands & rencontres d'information

- Au Congrès de l'Ordre des conseillers et des conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ), le 27 juin 2008;
- Au Collège Montmorency;
- À Victoriaville dans le cadre du congrès de l'AQISEP (Association québécoise de l'information scolaire et professionnelle), le 19 juin 2008;

et participation à l'Université du Québec à Montréal, dans le cadre du cours de Monsieur Unsall Ozdilek, le 12 novembre 2008.

Remises de bourses

- À Julie Tremblay, de l'Université Laval, avril 2008;
- À Marie-Line Levasseur, étudiante en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment du Collège Montmorency, le 16 juin 2008.

Des annonces publicitaires portant sur la promotion de la profession ont paru dans diverses publications du monde des affaires, de l'éducation ou des ordres professionnels (ex. : Journal Les Affaires, Guide Choisir, bulletin électronique de l'OCCOPPQ etc.)

Tableau des membres

(au 31 mars 2009)

ÉVALUATEURS AGRÉÉS

Nombre au début de l'exercice :	1018
Réinscriptions :	1
Nouveaux É.A.* :	47
Retraités :	20
Décédé :	0
Retirés pour non paiement :	4
Retirés pour non-conformité à l'assurance-responsabilité :	0
Retirés pour abandon :	5
Total	**1037**

* 7 personnes ayant réussi l'examen en 2007, ont rempli les conditions d'inscription dans l'année 2008-2009. Une personne a réussi la reprise de son examen oral et s'est inscrite au Tableau au cours de l'année 2008.

REGISTRE DES STAGIAIRES

Nombre au début de l'exercice :	118
Nouveaux stagiaires :	54
Stagiaire réinscrit :	0
Stagiaires ayant réussi l'examen :	41
Retirés pour non paiement :	12
Total	**119**

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Nombre au début de l'exercice :	77
Nombre à la fin de l'exercice :	42

COTISATION ANNUELLE

Membres	625 $
Stagiaires	200 $
Étudiants	0 $

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ENTREPRISES

	membres	%
Firmes privées	585	56 %
Gouvernement et organismes parapublics	223	22 %
Municipalités	174	17 %
Institutions financières	26	2 %
Autres	29	3 %
Total	**1037**	**100 %**

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

	membres	%
Femmes	189	18 %
Hommes	848	82 %
Total	**1037**	**100 %**

TABLEAU DES MEMBRES PAR RÉGIONS

Région 01 – Bas Saint-Laurent	14
Région 02 – Saguenay – Lac-St-Jean	41
Région 03 – Capitale-Nationale	203
Région 04 – Mauricie	25
Région 05 – Estrie	37
Région 06 – Montréal	371
Région 07 – Outaouais	33
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	9
Région 09 – Côte-Nord	4
Région 10 – Nord du Québec	0
Région 11 – Gaspésie – île de la Madeleine	2
Région 12 – Chaudière-Appalaches	30
Région 13 – Laval	52
Région 14 – Lanaudière	16
Région 15 – Laurentides	50
Région 16 – Montérégie	120
Région 17 – Centre-du-Québec	17
Hors du Québec	13

Rapport des vérificateurs

**Aux membres de
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et de stabilisation de **l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec** au 31 mars 2009 ainsi que les états des produits et des charges et les états de l'évolution du solde des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec** au 31 mars 2009 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Dagenais, Lapierre, Simard et associé SENCRL

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal,
le 11 juin 2009

Par Chantal Lapierre, CA auditeur

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

	2009 $	2008 $
Produits		
Cotisations	650 570	638 935
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	4 330	14 895
Inspection professionnelle	4 500	2 500
Examens et admission	27 050	23 450
Formation	249 380	286 235
Congrès	216 514	-
Publicité et publications	2 470	11 761
Intérêts	6 106	10 213
Administration	43 188	25 379
Autres activités	23 944	39 274
	1 228 052	1 052 642
Charges par fonction – annexes		
Discipline, révision et arbitrage et usurpation de titre (page 34)	77 470	94 445
Réglementation (page 34)	130 127	66 099
Inspection professionnelle (page 34)	105 891	89 407
Admission (page 34)	78 448	60 224
Formation (page 35)	260 744	325 127
Communication interne (page 35)	336 248	134 204
Communication externe (page 35)	48 065	49 211
Promotion auprès de la relève (page 35)	31 133	39 106
Direction générale (page 36)	138 890	160 153
	1 207 016	1 017 976
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres comités et projets spéciaux	21 036	34 666
Autres comités et projets spéciaux (page 36)	59 918	41 045
Excédent des charges par rapport aux produits	(38 882)	(6 379)

Évolution du solde

Exercice terminé le 31 mars

				2009 $	2008 $
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations (note 8)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	107 668	15 000	132 379	255 047	261 426
Excédent des charges par rapport aux produits (page 24)	-	-	(38 882)	(38 882)	(6 379)
Acquisition d'immobilisations	5 786	-	(5 786)	-	-
Acquisition d'actifs incorporels	15 477	-	(15 477)	-	-
Dotation à l'amortissement d'immobilisations	(9 123)	-	9 123	-	-
Dotation à l'amortissement d'actifs incorporels	(16 484)	-	16 484	-	-
Solde à la fin	103 324	15 000	97 841	216 165	255 047

Bilan
au 31 mars

	2009 $	2008 $
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	-	213 513
Placements temporaires, au coût, 0,17 % et 0,65 %	250 000	50 000
Débiteurs	176 424	149 687
À recevoir du fonds de stabilisation, sans intérêt	-	12 420
Frais payés d'avance	14 549	16 529
	440 973	442 149
Immobilisations (note 4)	33 575	36 912
Actifs incorporels (note 5)	69 749	70 756
	544 297	549 817
Passif		
Éléments à court terme		
Découvert bancaire	134 779	-
Emprunt bancaire (note 7)	50 000	-
Créditeurs et charges à payer	92 659	138 022
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	5 119	-
Revenus reportés	45 575	156 748
	328 132	294 770
Solde du fonds		
Investis en immobilisations (page 25)	103 324	107 668
Grevés d'affectations (page 25)	15 000	15 000
Non grevés d'affectations (page 25)	97 841	132 379
	216 165	255 047
	544 297	549 817

Engagements (note 9)

Au nom du conseil d'administration

Présidente

Trésorier

État des produits et des charges
Exercice terminé le 31 mars

	2009 $	2008 $
Produits		
Cotisations des assurés	361 414	380 053
Revenus de placements	41 016	100 977
Perte non matérialisée	(162 702)	(67 464)
	239 728	413 566
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	235 971	144 235
Honoraires du courtier d'assurances	65 000	65 000
Honoraires professionnels	9 996	3 057
Honoraires de gestion	17 496	20 112
	328 463	232 404
Excédent des produits par rapport aux charges (charges par rapport aux produits)	(88 735)	181 162

Évolution du solde
Exercice terminé le 31 mars

			2009 $	2008 $
	Grevés d'affectations (note 8)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	700 561	1 999 300	2 699 861	2 518 699
Excédent des produits par rapport aux charges (charges par rapport aux produits)	-	(88 735)	(88 735)	181 162
Affectation d'origine externe (note 8)	13 637	(13 637)	-	-
Solde à la fin	714 198	1 896 928	2 611 126	2 699 861

Fonds de stabilisation

Bilan
au 31 mars

	2009 $	2008 $
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	1 376 576	1 342 488
Intérêts à recevoir	8 902	5 908
À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt	5 119	-
Frais payés d'avance	80 041	65 913
Placements échéant au cours du prochain exercice	151 051	10 095
	1 621 689	1 424 404
Placements à long terme (note 6)	1 150 023	1 289 877
	2 771 712	2 714 281
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 676	2 000
Sommes à payer à l'assureur	150 910	-
Dû au fonds d'administration, sans intérêt	-	12 420
	160 586	14 420
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 8)	714 198	700 561
Non grevés d'affectations	1 896 928	1 999 300
	2 611 126	2 699 861
	2 771 712	2 714 281

Au nom du conseil d'administration

Présidente

Trésorier

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. Modifications de conventions comptables

Adoption future de conventions comptables

Au cours de l'exercice débutant le 1er avril 2009, l'organisme appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. La direction croit que ces nouvelles normes auront une incidence sur la présentation de l'information financière concernant le chapitre 4470.

Le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir ». Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;

- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

Le 15 octobre 2008, l'ICCA a décidé que les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 « Instruments financiers - informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers - présentation », de sorte que ceux-ci s'appliquent aux états financiers aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » entre-temps.

Convention comptable adoptée

Le chapitre 1400, Normes générales de présentation des états financiers, exige de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidences sur les résultats financiers de la Société.

3. Principales conventions comptables

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat dans le but de réaliser un profit. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus et les cotisations sont constatées mensuellement.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 $ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux de même que les salaires sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %

3. Principales conventions comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût d'origine. Ils sont amortis selon la méthode linéaire et sur la durée suivante :

Service en ligne	6 ans
Relève - Production CD ROM	3 ans

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

4. Immobilisations

	2009 $		2008 $	
	Coût	**Valeur nette**	Coût	Valeur nette
Mobilier de bureau	**127 300**	**27 686**	127 300	34 607
Équipement informatique	**11 230**	**5 889**	5 444	2 305
	138 530	**33 575**	132 744	36 912

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition d'immobilisations pour un montant de 5 786 $.

5. Actifs incorporels

	2009 $		2008 $	
	Coût	**Valeur nette**	Coût	Valeur nette
Service en ligne	**81 020**	**63 344**	65 543	60 081
Relève – Production CD ROM	**12 810**	**6 405**	12 810	10 675
	93 830	**69 749**	78 353	70 756

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition d'actifs incorporels pour un montant de 15 477 $.

6. Placements à long terme

Fonds de stabilisation

	2009 $	2008 $
Actions cotées en bourse (coût : 473 649 $; 504 094 $ en 2008)	**350 527**	501 582
Obligations et titres à revenu fixe (coût : 952 304 $; 758 054 $ en 2008)	**950 547**	798 390
	1 301 074	1 299 972
Placements échéant au cours du prochain exercice	**151 051**	10 095
	1 150 023	1 289 877

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition de placements pour un montant de 529 625 $ et en a disposé pour un montant de 326 584 $.

7. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 50 000 $, renouvelable le 31 juillet 2009, au taux de base canadien de la banque majoré de 1,25 %, garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang au montant de 50 000 $ sur les placements temporaires.

8. Affectations d'origine externe

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 714 198 $ (700 561 $ en 2008) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 $ pour la formation.

9. Engagements

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 603 416 $ et comprennent les versements minimums suivants pour les cinq prochains exercices :

2010	76 600 $
2011	82 783 $
2012	95 150 $
2013	95 150 $
2014	95 150 $

10. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme sont détenus à des fins de transactions.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités et ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est imputée aux résultats.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

11. Informations sur le capital

L'organisme a reçu une subvention pour laquelle il existe une affectation d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser cette ressource financière. L'organisme s'est conformé aux exigences de cet apport affecté.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2009 $	2008 $
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre		
Salaires et charges sociales	8 240	10 757
Honoraires – Bureau du syndic et procureur	45 463	50 993
Frais de conseil de discipline	2 197	2 611
Frais de comité de révision	47	562
Frais de conseil d'arbitrage	434	808
Frais de syndic et d'experts	1 989	1 300
Frais de poursuite pour usurpation de titre	5 650	8 493
Quote-part des frais généraux	13 450	18 921
	77 470	94 445
Réglementation		
Salaires et charges sociales	103 856	31 681
Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle	1 362	698
Publication de règlements	151	13 242
Application de règlements	2 165	9 048
Quote-part des frais généraux	22 593	11 430
	130 127	66 099
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	50 424	43 905
Honoraires	23 890	16 941
Programme d'inspection	7 105	4 354
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	6 087	6 295
Quote-part des frais généraux	18 385	17 912
	105 891	89 407
Admission		
Salaires et charges sociales	44 948	33 450
Examens	14 159	12 880
Frais de comités	1 587	2 287
Entente France-Québec	5 002	-
Quote-part des frais généraux	12 752	11 607
	78 448	60 224

Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars

	2009 $	2008 $
Formation		
Salaires et charges sociales	47 146	96 806
Comité de la formation	-	-
Frais de programme	167 422	158 858
Frais de comité et de projet de mise à jour	905	5 410
Quote-part des frais généraux	45 271	64 053
	260 744	325 127
Communication interne		
Salaires et charges sociales	48 532	43 832
Publications	22 634	25 334
Tournée régionale et événements spéciaux	-	7 150
Dépenses congrès	175 609	-
Autres activités	31 093	31 001
Quote-part des frais généraux	58 380	26 887
	336 248	134 204
Communication externe		
Salaires et charges sociales	21 365	24 821
Site internet	-	1 293
Matériel promotionnel	3 866	744
Publicité et relations publiques	14 489	17 466
Quote-part des frais généraux	8 345	4 887
	48 065	49 211
Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	3 284	12 631
Publicité , matériel et activité de promotion	15 762	15 155
Bourse d'étude	2 412	4 309
Dotation à l'amortissement des actifs incorporels	4 270	2 135
Quote-part des frais généraux	5 405	4 876
	31 133	39 106

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2009 $	2008 $
Direction générale		
Salaire de la présidence	25 756	25 490
Salaires et charges sociales	77 184	88 821
Bureau	10 663	13 226
Frais de formation	1 173	270
Frais d'élection	-	261
Quote-part des frais généraux	24 114	32 085
	138 890	160 153
Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	89 903	90 191
Représentation et déplacements	10 126	8 213
Poste et messagerie	4 340	4 888
Honoraires de contentieux	19 343	17 090
Documentation, abonnements et cotisations	1 789	3 413
Fournitures de bureau	21 005	19 869
Télécommunications	18 185	16 809
Honoraires de comptabilité et informatique	7 170	2 159
Cotisations et activités CIQ - OPQ	6 544	8 264
Honoraires de vérification	7 750	4 880
Assurances	9 712	7 246
Intérêts et services bancaires	1 895	2 423
Dotation à l'amortissement des immobilisations	9 123	9 974
Dotation à l'amortissement des actifs incorporels	12 214	5 462
	219 099	200 881
Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	14 540	27 950
Frais de comités	6 172	2 180
Projets spéciaux	28 803	2 692
Quote-part des frais généraux	10 403	8 223
	59 918	41 045

ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

415, rue St-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)

Téléc. : 514 281-0120
Courriel : oeaq@oeaq.qc.ca
Site Internet : www.oeaq.qc.ca

Conception graphique : Oblik Communication-design inc. / oblik.ca

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-000
© 1996 Forest Stewardship Council
XX%